

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL d'ETIVAL-LES-LE MANS

DONNEES GENERALES

Nom et prénom du correspondant : **FRANCO Emmanuel**

Fonction : **Maire**

Adresse : **route d'Allonnes 72700 Etival lès Le Mans**

Téléphone : **02.43.47.19.51**

Adresse électronique : **maire.etival-les-le-mans@orange.fr**

Périmètre et public du PEDT :

- **Commune d'Etival lès Le Mans**
- **Enfants âgés de 3 à 12 ans**
 - ↳ **habitant la commune et hors commune**
 - ↳ **et/ ou scolarisés dans les écoles de la commune**

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire : **DSR**

Public concerné : **Enfants scolarisés sur Etival**

Nombre total d'enfants : **220**

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : **66**

Niveau élémentaire : **154**

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- **1 école maternelle : 3 classes**
- **1 école élémentaire : 6 classes**

COORDINATION DU PROJET :

Nom et prénom du coordinateur : **Romuald Nardeux**

Fonction : **Coordinateur du service animation**

Adresse : **route d'Allonnes / 72700 Etival lès Le Mans**

Téléphone : **02.43.47.19.51**

Adresse électronique : **romuald.nardeux@etival-les-le-mans.com**

STRUCTURE DE PILOTAGE :

Composition de la structure de pilotage :

- Elus (Le Maire, adjointe chargée des affaires scolaires)
- Personnels communaux (Secrétaire générale, Coordinateur du service animation, directrice adjointe des Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- Parents d'élèves (Association de Parents d'Elèves : AP2E)
- Directeurs des écoles / Enseignants

Rôle du comité de pilotage :

- déterminer les axes de développement et les critères de réussite du projet,
- définir les intentions éducatives et les objectifs éducatifs,
- assurer le suivi du projet (prendre les décisions sur l'organisation du dispositif, répondre dans la mesure du possible aux attentes des familles, réfléchir sur les solutions aux problématiques existantes, réorienter, évaluer, analyser les objectifs, actions, moyens mis en place)

Modalités de pilotage :

Commission rythmes scolaires : 3 fois par an

Modalités d'information et d'échanges avec les familles :

- Enquêtes
- Réunions publiques
- Articles dans le mensuel de la commune (etival.com)
- Articles dans la presse locale
- Informations sur le site internet de la commune (www.etival-les-le-mans.com)
- Echanges / Discussions avec les parents d'élèves
- Echanges entre familles et animateurs / directrice adjointe / coordinateur / enseignants

PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels :

- D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)
 - ↳ déclaration des ALSH, conseils, autorisation, opérations, dérogation
- C.A.F. (Caisse des Allocations Familiales)
 - ↳ Contrat Enfance Jeunesse, Prestation de Service Ordinaire, Aides Spécifiques aux activités périscolaires
- M.S.A. (Mutuelle Sociale Agricole)
 - ↳ Prestation de Service Ordinaire
- D.A.S.E.N. (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale)
 - ↳ autorisation

Partenaires associatifs :

- Association « Mille et une feuilles » (interventions kamishibai, ...)

Autres partenaires :

- Parents d'élèves dans le comité de pilotage
- Communauté de communes : professeur de musique et animatrice environnement mis à disposition pour les temps d'activités périscolaires
- Opération « Récréacontes »
- Association « Exposcience Sarthe »

ÉTAT DES LIEUX

La commune compte environ 2000 habitants. Elle s'étend légèrement en proposant des nouveaux lotissements allant dans une démarche d'éco-quartier. Le but n'est pas de s'accroître mais de créer un lieu de vie agréable et paisible pour ces citoyens.

Services municipaux en direction des enfants

La commune compte environ 273 étivalois âgés de 0 à 11 ans.

✓ Animations :

↳ Activités périscolaires : 141 jours d'ouverture sur l'année 2012

Public : 3 à 11 ans

Nombre d'enfants accueillis par jour :
matin = 48 à 52
midi = 24
soir = 38

| | | |
|--|--------------------------|-----------------------|
| - Matin : 7 h 30 - 8 h 35 | moyenne par jour = 29,67 | avec 3 à 4 animateurs |
| - Midi : 11 h 45 - 12 h 30 / 12 h 30 - 13 h 30 | moyenne par jour = 25,57 | avec 1 animateur |
| - Soir : 16 h 45 - 18 h 30 | moyenne par jour = 26,20 | avec 3 animatrices |

↳ Activités extrascolaires (mercredi, samedi et vacances scolaires) : 41,5 jours d'ouverture sur 2012

Public : 7 - 11 ans

Nombre d'enfants accueillis par jour : 24 enfants, voire 36 pour les sorties

Nombre d'enfants accueillis par temps de vacances : moyenne de 57

Moyenne par jour = 20,40

| | | |
|---|---------------------------|-----------------------|
| - Vacances d'hiver : 2 semaines | moyenne par jour = 19,875 | avec 2 à 3 animateurs |
| - Vacances de printemps : 2 semaines | moyenne par jour = 21,43 | avec 2 à 3 animateurs |
| - Vacances d'été : 3 semaines en juillet | moyenne par jour = 18,96 | avec 2 à 3 animateurs |
| - Vacances de la Toussaint : 1,5 à 2 semaines | moyenne par jour = 21,33 | avec 2 à 3 animateurs |

Horaires : - matin : 9 h 00 – 12 h 00
- après midi : 14 h 00 – 17 h 00
- journée : 9 h 00 – 17 h 00
(minimum en fonction de l'activité, ex = sortie / 2 fois par semaine)

✓ Etude :

En parallèle de l'accueil de loisirs périscolaire du soir, un temps d'étude est proposé aux enfants (à partir de CE2). Afin d'obtenir une meilleure concentration de l'enfant, ce dernier prend le temps de goûter et de jouer. Dès que les leçons sont faites, il regagne l'accueil périscolaire pour y faire des activités ou part seul au domicile suivant l'autorisation donnée par les parents.

✓ Cantine :

Le restaurant accueille environ 80 % des enfants scolarisés sur les deux écoles.

La restauration s'articule sur deux temps de service. Durant le temps du premier service, les autres enfants sont sous la surveillance des agents communaux dans la cour, et/ou dans la salle de motricité pour les enfants de la maternelle.

Le deuxième temps de service se déroule à l'inverse, à l'exception des enfants de la maternelle qui déjeunent uniquement au premier service.

✓ Conseil des jeunes :

Les élèves de CM2 peuvent être candidats. Ils sont élus pour une durée de 2 ans : cela permet d'avoir des enfants en classe de 6ème et des enfants de CM2. Les conseillers élus l'an dernier continueront s'ils le décident leur mandat en 6ème. Une élection tous les ans de nouveaux conseillers pour maintenir l'équipe à 11 ou 13 est faite par la commission animation.

Les objectifs de ce conseil des jeunes sont de :

- ↗ Donner la parole aux jeunes
- ↗ Etre un espace de dialogue entre les jeunes et les adultes
- ↗ Favoriser la participation des jeunes à la vie et l'évolution de la commune
- ↗ Donner aux jeunes les moyens de concrétiser leurs envies
- ↗ Etre un lieu d'apprentissage et de transmission des valeurs citoyennes
- ↗ Responsabiliser les jeunes à une mission

✓ Commissions municipales :

- ↗ action sociale & affaires scolaires
- ↗ actions culturelles & sportives
- ↗ communication & développement durable
- ↗ urbanisme & travaux
- ↗ finances & budget

Structures municipales :

- ✓ Hall sportif (gymnase, dojo, salle de tennis de table)
- ✓ Salle polyvalente avec une annexe
- ✓ Terrains de football avec son vestiaire
- ✓ Bibliothèque
- ✓ Centre social
- ✓ Skate parc / Aire de jeux
- ✓ Terrains de pétanque
- ✓ Parc de la rivière (étang) en partenariat avec la commune de St Georges du Bois
- ✓ Circuit pédestre
- ✓ Restaurant scolaire
- ✓ Deux écoles (maternelle et élémentaire)
 - Salle informatique
 - Salle de motricité

Manifestations :

Tout au long de l'année des animations sont réalisées sur la commune afin de continuer à la dynamiser. Ces dernières sont ciblées ou pas (enfants, sportifs....)

✓ Municipales :

- ✂ Février : Carnaval
- ✂ Avril : Chasse aux œufs
- ✂ Juin : Fête de la musique
- ✂ Juillet : Feu d'artifice du 14 juillet
- ✂ Septembre : Forum des associations sportives et culturelles
Nettoyons la nature
- ✂ Octobre : Halloween
- ✂ Décembre : Marché de Noël

✓ Extérieures (associatives) :

- ✂ Janvier : Loto comité des fêtes / Soirée amis de la santé
- ✂ Février : Carnaval
- ✂ Mars : Loto AS Football / Soirée basket / Soirée entrecôte-frites
- ✂ Avril : Soirée handball / Soirée GESTM
- ✂ Mai : Accueil des Allemands de Siedenburg (jumelage)
Inter village Etival – Voivres / Bric à brac, course de

voitures à pédalier

- ✂ Juin : Fête des écoles / Bric à brac ASE Football
- ✂ Septembre : Concours canin agility ACO / Pétaque AS Football
- ✂ Octobre : Les foulées d'Etival
- ✂ Novembre : Soirée AS Football / Concours canin annuel ACO
Bal téléthon / Banque alimentaire
- ✂ Décembre : Marché de Noël / Arrivée du père Noël

Associations :

La commune possède un tissu associatif important aussi bien sportif que culturel et loisirs.

✓ Culturelles :

- ✂ Association culturelle du canton de la Suze
- ✂ Ailleurs Production – Musique
- ✂ Aînés Ruraux – Générations Mouvement
- ✂ AP2E Parents d'élèves
- ✂ Association « Enfants d'ailleurs » - Humanitaire
- ✂ Chorale Amalgame
- ✂ Le comité de jumelage de Siedenburg
- ✂ Comité des fêtes
- ✂ Concertation Associative Sécurité Environnement Ruralité pour Tous (CA SERT) - Association de riverains
- ✂ Ecole de danse
- ✂ Familles rurales
- ✂ Groupe Etival Solidarité Tiers Monde – Humanitaire
- ✂ Les Ti'Val'Timbancs – Théâtre
- ✂ Mille et Une Feuilles - Bibliothèque
- ✂ Secours Catholique – Humanitaire
- ✂ Train à Vapeur du Pré de l'Herpinière

- ✓ **Sportives :**
 - ↔ ARTS – Voitures à pédalier
 - ↔ ASE Handball
 - ↔ ASE Football
 - ↔ Association canine de l'ouest
 - ↔ Basket club d'Etival
 - ↔ Bouge à Etival (Gym Volontaire)
 - ↔ Judo Club
 - ↔ Foulées d'Etival
 - ↔ Tennis Club
 - ↔ Tennis de table
 - ↔ Vespa club du Mans

Commerces, Artisans, Services (18) :

La commune sollicite au mieux de leurs capacités les commerçants en fonction de ses besoins pour favoriser la vie économique du village. Par exemple, l'épicerie, la boulangerie et la pharmacie sont des partenaires annuels pour les ASLH.

La commune est dans une démarche de développement durable.

Communauté de communes :

Le Val de Sarthe exerce ses compétences dans les domaines suivants :

Les actions Sociales :

- ✓ Petite Enfance : Multi accueil, Relais Assistantes Maternelles/Parents/Enfants
- ✓ Jeunesse : tickets sports sur le temps des vacances, camps, ...
- ✓ Enfance : ASLH fin août (2 semaines) pour les 3 – 11 ans
- ✓ Financement de matériel périscolaire

Les actions culturelles, sportives, l'Enseignement :

- ✓ Ecole de musique communautaire

L'aménagement de l'Espace :

- ✓ Schéma de Cohérence Territoriale, gestion d'un Système d'information Géographique
- ✓ Le développement Economique : Zones d'Activités, bâtiments d'accueil des entreprises...

L'environnement :

- ✓ Elimination et valorisation des déchets des ménages, Assainissement Non Collectif
- ✓ La politique du Logement et du Cadre de Vie : Construction de logements sociaux locatifs ou en accession à la propriété, bourse du logement...

La voirie :

- ✓ Voies communales et chemins ruraux hors agglomération, chemins de randonnée inscrits dans le schéma des itinéraires de randonnée

Les actions Touristiques :

- ✓ Activités de plein air et de pleine nature liées aux sentiers de randonnée, Centre de Loisirs Fluvial

D'autres compétences :

- ✓ Accueil des Gens du Voyage, ...

Assistants Maternelles + Maison d'Assistants Maternelles (M.A.M.)

La commune dispose du plus grand nombre d'assistantes maternelles sur une commune du territoire Val de Sarthe.

Cheminement pour la nouvelle réforme des rythmes scolaires :

Lors de la réunion de comité de pilotage du mois de janvier 2013, il a été décidé d'expliquer la réforme aux familles étivaloises et de les consulter sur l'organisation » générale des nouveaux rythmes scolaires (mercredi ou samedi matin, restauration supplémentaire, accueil, moment des A.P.S. (Activités PériScolaires) mise en place d'une réunion publique) en établissant une enquête publique.

Ce document a été distribué par le biais des écoles et rendu en mairie afin de pouvoir analyser les résultats :

- 75 % des familles des deux écoles ont répondu au questionnaire
- 137 familles favorables au mercredi matin (contre 28 le samedi)
- 96 familles souhaitent la mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi matin (62 ne le souhaitent pas)
- 96 familles souhaitent la mise en place d'un service de cantine le mercredi midi (70 ne le souhaitent pas)
- 101 familles souhaitent la mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi midi (58 ne le souhaitent pas)
- 17 familles souhaitent la mise en place d'un accueil le samedi matin (105 ne le souhaitent pas)
- 125 familles souhaitent des activités éducatives sur la fin de l'après- midi (24 sont contre)
- 131 familles souhaitent des activités éducatives sur le début d'après- midi (20 sont contre)
- 127 familles souhaitent une réunion publique (34 sont contre)
- 18 familles se retrouvent sans solution de garde le mercredi après-midi.

Suite aux résultats, la municipalité a décidé de :

- Mettre en place la semaine des 4 jours et demi à partir de la rentrée 2013
- D'instaurer le mercredi matin
- De rajouter un accueil périscolaire matin en supplément (mercredi matin)
- De ne pas ouvrir le restaurant scolaire le mercredi midi mais de proposer un temps d'accueil de 11 h 45 à 13 h 00
- Un horaire unique pour les A.P.C. (Activité Pédagogique Complémentaire) les lundis et mardis, des vacances de la Toussaint jusqu'aux vacances d'avril,

- Les T.A.P. pour les deux écoles : lundi - mardi - jeudi – vendredi, de 16h00 à 16h45.
- D'ouvrir un ALSH déclaré auprès de la DDCS pour les enfants de l'école élémentaire et une garderie non déclarée offrant également des activités éducatives pour les enfants de l'école maternelle.
- D'organiser une réunion publique (19/04/13) pour expliquer la semaine type des enfants dans les deux écoles.

Le comité de pilotage s'est mis d'accord sur l'organisation de la semaine et de la journée, ainsi que pour les activités « désignées » et « optionnelles ».

Nous avons déterminé les postes d'animateur en fonction des qualifications et des activités souhaitées, pour lancer la phase de recrutement.

Au mois de juin 2013, les élèves de CM1 avec Mr Camboulive (directeur de l'école élémentaire) ont fait un travail questions-réponses entre eux pour connaître la nouvelle réforme qui sera mise en place pour la rentrée 2013.

Après avoir compris cette réforme, ils se sont déplacés dans les autres classes élémentaires pour informer leurs camarades.

Puis fin juin, le conseil des jeunes a réalisé une affiche synthétique de la nouvelle réforme pour informer les enfants de l'école maternelle.

Le dossier d'inscription regroupant tous les services proposés en direction de l'enfance (ASLH périscolaire – extrascolaire, cantine, étude) fut donné au mois de juin, comprenant également l'inscription aux temps d'activités périscolaires.

Les familles nous ont informé de la présence de leur enfant sur les différentes périodes de l'année, et de la présence sur la semaine par période.

Les enfants nous ont indiqué par ordre de priorité leur choix sur les activités « optionnelles ».

Durant l'été, les dossiers furent traités afin de pouvoir déterminer les groupes d'enfants en fonction de leur tranche d'âge (6-7, 8-9, 10-11) et de leurs choix.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le P.E.D.T. :

- Les membres et intervenants des associations sont nombreux mais très peu disponibles sur les créneaux des activités et ne pourraient être présents de manière constante pour assurer une stabilité de présence sur les temps d'animation.
- L'école le mercredi matin a obligé deux associations à décaler leur activité sur un autre jour sachant que les créneaux horaires des structures municipales sont fortement sollicités.
- La commune possède de nombreuses structures mais celles-ci ne sont pas adaptées aux accueils de loisirs. Il n'existe pas de lieux dédiés spécifiquement à ces activités, elles se pratiquent dans l'école maternelle, le gymnase. Le matériel est constamment déplacé, voire mis en partie à des endroits stratégiques pour faciliter tout de même l'accès des animateurs.
- L'ASLH des vacances fonctionnant à la demi-journée ne correspond pas à toutes les attentes des familles au regard de la vie professionnelle. Nous proposons seulement deux journées par semaine de prise en charge sur le temps du midi.
 - ↳ Ce fonctionnement ne correspond pas à certaines demandes mais l'enfant n'est pas dans l'obligation de venir tous les jours et de suivre un rythme similaire à celui du scolaire, afin de pouvoir se reposer et d'utiliser à bon escient le temps des vacances.
- Temps d'activité trop court (45 min) :
 - ↳ pour utiliser toutes les structures de la commune (hall sportif, salle polyvalente) qui sont à 20 minutes à pied des écoles
 - ↳ Donc nous utilisons les classes et les structures en périphérie de l'enceinte de l'école
 - ↳ pour avoir un travail éducatif plus approfondi
 - ↳ Nous proposons des activités sur la longueur (environ 2 jours / semaine sur 7-8 semaines)
- Les activités ne peuvent pas être annoncées au préalable aux familles car la présence des animateurs au sein de l'équipe d'animation n'est pas stable du fait que leur contrat est minime (4 heures semaine).
 - ↳ nous faisons un bilan des activités lorsque la période est passée pour expliquer le contenu des activités proposées.
- Lieux non destinés aux animations soit par l'agencement des salles, soit par des mesures d'hygiène (restaurant scolaire), soit par le nombre d'enfant trop important en fonction de l'activité
 - ↳ Nous favorisons l'organisation des sous-groupes pour diviser l'énergie lorsque les activités ont lieu en intérieur.
- Les enseignants de l'école élémentaire doivent réunir plusieurs groupes ensemble pour effectuer leurs A.P.C. pour libérer des classes pour les A.P.S..

Les enseignants doivent réorganiser la planification de leurs cours sur la semaine.

↳ Les sorties (sport au gymnase) s'effectuent sur les matinées car le temps de l'après-midi est trop court.

↳ Les grandes sorties à la journée obligent les enseignants à dépasser les créneaux horaires de l'école et d'empiéter sur ceux des T.A.P.

↳ Sur les temps de l'après-midi, les classes à double cours ont des difficultés pour les leçons et la gestion en autonomie (créneau d'une heure entre deux récréations).

- Commune rurale obligeant quasiment les animateurs à posséder un véhicule pour se rendre sur le lieu de travail

↳ Nous favorisons le co-voiturage.

- Recruter des animateurs pour 1 heure par jour (4 h par semaine) amène à des désistements car les personnes trouvent des contrats plus importants dans d'autres structures

↳ Nous respectons nos agents en leur payant leurs heures de préparation de leur activité

↳ Nous leur mettons à disposition le matériel souhaité pour leur animation

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du P.E.D.T. :

- La commune participe à la vie locale :

↳ en soutenant et favorisant les commerces / artisans locaux,

↳ en proposant des services en direction de l'enfance,

↳ en proposant des manifestations,

↳ en soutenant les associations locales.

- La commune développe son territoire en faisant construire de nouveaux lotissements (éco-quartier) dans une certaine limite pour garder une qualité de vie. Cette optique permettra de maintenir la démographie au sein du territoire.

- La commune dispose d'un nombre important de structures ayant leur spécificité, ce qui permet d'expliquer une vie associative conséquente sur le territoire. Les adhérents sont essentiellement étivalois, sinon ils proviennent de communes avoisinantes.

- La commune tend à avoir du personnel qualifié et compétent.

(exemple : à l'accueil périscolaire : 2 animatrices BAFA, 1 directrice BAFD, 1 coordinateur / directeur BEATEP)

- La commune favorise le co-voiturage (remboursement des frais de route du conducteur) pour les agents participant aux temps d'activités périscolaires.

INTENTIONS / OBJECTIFS EDUCATIFS DU P.E.D.T. :

I. Développer les animations de qualité en direction de l'enfance, sur les temps hors scolaires

- Avoir du personnel qualifié
- Proposer des animations éducatives, pédagogiques et ludiques
- Développer des animations innovantes
- Veiller à la sécurité environnante des enfants
- Respecter les règles d'hygiène et de santé
- Créer un lieu de vie apte à recevoir des enfants dans un cadre de loisirs

II. Favoriser l'accès aux activités, à tous et pour tous sans discrimination

- Donner l'accès à l'ensemble des jeunes étivalois, ou scolarisés sur la commune sur toutes les activités de temps libres proposées par la commune
- Accueillir les enfants de toutes catégories sociales en pratiquant des tarifs abordables

III. Favoriser l'épanouissement physique et intellectuel des enfants

- Assurer un travail éducatif auprès de l'enfant
- Promouvoir la citoyenneté
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne
- Favoriser la responsabilisation de l'enfant
- Favoriser la coopération
- Favoriser le jeu, la découverte et le plaisir
- Favoriser l'ouverture d'esprit et de curiosité
- Proposer des animations culturelles et sportives

IV. Favoriser l'implication des familles

- Accueillir, informer, dialoguer avec les parents
- Impliquer les parents
- Inviter les parents aux animations

EVALUATION

Les enfants

L'équipe d'animation écoute les remarques des enfants, observe quotidiennement leur comportement.

Des discussions informelles par groupe en fin de chaque trimestre, autour d'un goûter, seront mises en place afin de réaliser un bilan avec les enfants pour connaître leur niveau de satisfaction, d'apprentissage sur les thèmes abordés, leur regard sur les lieux utilisés, les relations (enfant-enfant, enfant-adulte), leur forme (fatigue, concentration, ...), leurs idées, et éventuellement leurs solutions / remarques aux problématiques relevées.

Les parents

L'équipe d'animation est en contact journalier avec les familles, elle écoute leurs remarques, échange si besoin sur l'enfant.

Des réunions publiques seront éventuellement mises en place afin de présenter des projets et effectuer des bilans par étape (une a déjà eu lieu le 19/12/13).

Des questionnaires pourront être établis pour connaître plus précisément le ressenti des parents sur les activités proposées, le niveau de satisfaction de leur enfant à participer aux animations, l'organisation, le fonctionnement, l'équipe d'animation, la forme de leur enfant, leurs remarques et suggestions, des modifications que l'on pourrait apporter,

L'équipe d'animation

Tous les soirs la directrice adjointe fera un point succinct avec chaque animateur pour connaître les appréciations journalières, conseiller, relever les remarques/les problèmes, recenser les besoins.

A chaque fin de période, les animateurs remplissent une fiche bilan traitant le descriptif de leur activité abordant les aspects positifs et négatifs, l'organisation, le matériel, le lieu d'activité, les relations avec les enfants, avec les parents et avec l'équipe d'animation, l'évaluation de leurs objectifs et une conclusion/remarques.

Des réunions seront mises en place avant d'échanger, de conseiller, de réfléchir pour améliorer le dispositif, d'analyser les objectifs.

Le comité de pilotage

Il se rencontre au moins 3 fois dans l'année pour :

- déterminer les axes de développement et les critères de réussite du projet,
- définir les intentions éducatives et les objectifs éducatifs,
- assurer le suivi du projet (prendre les décisions sur l'organisation du dispositif, répondre dans la mesure du possible aux attentes des familles, réfléchir sur les solutions aux problématiques existantes, réorienter, évaluer, analyser les objectifs, actions, moyens mis en place)

ORGANISATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES :

- Démarche pédagogique :

La commune et le comité de pilotage souhaitent proposer une base commune (activités désignées) à tous les enfants de l'école élémentaire et leur laisser le choix sur des activités « optionnelles ».

Il est voulu qu'un maximum d'enfants puisse bénéficier d'activités diverses et variées pour contribuer à leur épanouissement, à leur enrichissement. C'est pourquoi la commune n'a pas mis de tarification en place pour favoriser l'accès à tous.

Les activités proposées visent la découverte et l'initiation dans divers domaines. Contrairement à l'école nous ne sommes pas dans une obligation de résultats mais sommes en lien avec le projet d'école afin de compléter, de proposer des domaines d'activités d'une autre manière.

- Déclarations :

Pour le temps d'activités périscolaires :

- Accueil de loisirs sans hébergement déclaré auprès de la D.D.C.S. pour les enfants de l'école élémentaire, avec un taux d'encadrement assoupli
- Garderie avec des activités éducatives non déclarée auprès de D.D.C.S.

Pour le mercredi midi :

- Garderie avec des activités éducatives non déclarée auprès de D.D.C.S.

- Fonctionnement :

Ouvert sur l'année scolaire 2013 - 2014 :

- Sur 5 périodes :
 - ↗ Septembre à Octobre
 - ↗ Novembre à Décembre
 - ↗ Janvier à février
 - ↗ Mars à Avril
 - ↗ Mai à Juillet
- Avec 2 activités périscolaires par période sur 2 jours consécutifs (Les animatrices de l'école maternelle peuvent aussi alterner les deux activités d'un jour sur l'autre)
- Planning à la semaine pour les deux écoles de la commune pour 2013 - 2014 :

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--------------------|---|-------|--------------------------------|--|----------|
| 7 h 30 8 h 35 | ACCUEIL PERISCOLAIRE | | | | |
| 8 h 35 11 h 45 | ENSEIGNEMENT | | | | |
| 11 h 45 13 h 45 | DEJEUNER | | ACCUEIL 11h45 -13h00 | DEJEUNER | |
| | ASLH PERISCOLAIRE | | | ASLH PERISCOLAIRE | |
| 13 h 45 16 h 00 | ENSEIGNEMENT | | | ENSEIGNEMENT | |
| 16 h 00 16 h 45 | T.A.P. n°1 Temps d'Activités Périscolaires | | | T.A.P. n°2 Temps d'Activités Périscolaires | |
| | A.P.C. Activités Pédagogiques Complémentaires | | | | |
| 16 h 45 18 h 30 | ASLH PERISCOLAIRE | | | ASLH PERISCOLAIRE | |

- Pour l'école élémentaire :
 - ↗ 8 groupes répartis en trois tranches d'âges (6 – 7, 8 – 9 et 10 – 11 ans)
 - ↗ Chaque groupe d'enfant a une couleur et un numéro attribué à l'année pour lui permettre d'avoir ses repères. A la sortie de classe, il se dirige vers l'animateur détenant la pancarte ayant sa couleur et numéro de groupe. Ceci permet de pouvoir changer d'animateur, à cause de l'instabilité de leur présence annuelle, sans perturber les repères de l'enfant. Puis l'animateur amène son groupe à son lieu d'activité.

- Pour l'école maternelle :
 - ↗ 3 à 4 groupes répartis de manière homogène, mélangeant les tranches d'âges
 - ↗ Les animatrices changent de groupe d'enfants à chaque période, ainsi elles peuvent garder leurs activités attribuées à l'année.

- La sortie des enfants :

Les enfants peuvent partir de l'activité à 16 h 45 de 4 manières différentes :

 - ↗ Les parents ou une tierce personne désignée par les responsables légaux viennent récupérer l'enfant à son lieu d'activité (salle de motricité pour l'école maternelle), après vérification de leur identité (listing fourni à chaque animateur pour leurs groupes attribués).
 - ↗ Les enfants repartent seuls si les parents ont fourni une décharge parentale.
 - ↗ Les enfants sont accompagnés (voire surveillés pour les plus grands) à l'accueil périscolaire du soir par l'animateur ou la directrice adjointe.
 - ↗ Les parents peuvent venir récupérer leur enfant de façon exceptionnelle durant les activités en signant une feuille indiquant ce fait. Ce temps d'activité n'est pas un temps d'accueil de loisirs périscolaire « traditionnel » où les enfants « peuvent partir avant la fin de l'activité ».

- **Communication :**

- Animateurs / Familles
- Equipe d'animation / Familles
- Comité de pilotage
- Animateurs / Enseignants :

Les enseignants de l'école élémentaire et les directeurs de l'équipe d'animation mettent les modifications et les informations sur un tableau situé dans le couloir, proche de la salle des animateurs où se trouve également leur matériel.

Exemple : absences d'enfants, départ seul à 16h45, réunion, fiche bilan, ...

- **Tarifification :**

- Le temps d'activité périscolaire (TAP) pour les 2 types d'accueil est gratuit.
- L'accueil du mercredi midi est payant :
 - ↳ Tranche 1 (0 – 850 €) = 0,50 euro
 - ↳ Tranche 2 (851 – 1050 €) = 0,75 euro
 - ↳ Tranche 3 (1051 € et plus) = 1,00 euro
- L'accueil périscolaire est payant :

| <u>Quotient familial</u> | 1 ^{er} enfant matin | 2 ^{ème} enfant matin | 1 ^{er} enfant soir | 2 ^{ème} enfant soir | 1 ^{er} enfant matin et soir | 2 ^{ème} enfant matin et soir |
|--------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 0 – 850 € | 2,01 € | 1,60 € | 2,59 € | 2,08 € | 3,63 € | 2,87 € |
| 851 – 1050 € | 2,33 € | 1,86 € | 2,99 € | 2,40 € | 4,63 € | 3,33 € |
| 1051 € et plus | 2,64 € | 2,12 € | 3,40 € | 2,72 € | 4,69 € | 3,79 € |

↳ Les tarifs sont révisés chaque année en juin par le conseil municipal.

↳ Les familles ayant droit à des aides de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (Passeport Loisirs, Bons Temps Libres) et de la Mutuelle Sociale Agricole pourront les utiliser pour effectuer, en partie ou totalement, leur paiement.

- **Lieux : Voir annexe 1**

Activités proposées en lien avec le socle commun de l'éducation nationale :

| Socle Commun de connaissances et de compétences de l'éducation nationale | Temps d'Activités Périscolaires |
|--|--|
| Maîtrise de la langue française : <i>Savoir lire, écrire et parler</i> | Activités autour du Livre : - <i>Aborder le livre d'une autre manière</i> - <i>Le plaisir de lire seul ou à plusieurs</i> Activité Théâtre : - <i>Développer l'imaginaire</i> - <i>Favoriser la prise de parole devant un groupe, un public</i> - <i>Maîtriser ses sentiments</i> - <i>Découvrir ses facultés de perception</i> |
| Pratique d'une langue vivante étrangère : <i>Comprendre, s'exprimer et interpréter</i> | Activités sur la Culture d'une Langue (allemand, anglais, espagnol) : - <i>Découvrir la culture d'un pays</i> - <i>Découvrir, écouter, préparer son oreille à la sonorité de la langue</i> - <i>Initier à la prononciation de la langue</i> |
| Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique : - <i>Comprendre le monde comme l'environnement quotidien</i> - <i>Développer la rigueur logique qui contribue au raisonnement scientifique</i> | Activités Scientifiques : - <i>Découvrir le monde des sciences</i> - <i>Appréhender la démarche scientifique</i> |
| Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication : - <i>Maîtriser les outils de l'informatique, du multimédia et de l'internet</i> - <i>Utiliser ces outils de manière réfléchie et plus efficace</i> | Activité Informatique : - <i>Apprendre à naviguer sur internet</i> - <i>Découvrir les outils de l'informatique, du multimédia</i> |
| Culture humaniste : | Activité Arts visuels : - <i>Pratique, s'initier à diverses expressions artistiques</i> - <i>Favoriser l'imaginaire</i> - <i>Développer la dextérité</i> Activité Musique : - <i>S'initier aux percussions et au chant</i> - <i>S'initier à des jeux rythmiques</i> - <i>Découvrir divers instruments de musique par différents moyens (ex : fabrication d'instrument à vent)</i> |
| Compétences sociales et civiques : - <i>Permettre à chacun de devenir pleinement responsable</i> - <i>Vivre en société</i> - <i>Se préparer à sa vie de citoyen</i> | Activité sur la Citoyenneté : - <i>Appréhender son environnement pour mieux le respecter, pour y vivre en toute sécurité</i> Activités Nature : - <i>Sensibiliser à l'éducation du développement durable</i> - <i>Appréhender les milieux où les enfants évoluent</i> |
| Autonomie et initiative : | Activités Jeux / Activités sportives - <i>Favoriser la coopération</i> - <i>Favoriser l'autonomie</i> - <i>Découvrir de nouveaux jeux, nouveaux sports</i> <i>RQ : objectifs aussi inclus dans quasiment dans toutes les activités</i> |

- Intervenants

- ✓ Pour l'école élémentaire : un Accueil de Loisirs Sans Hébergement déclaré auprès de la D.D.C.S. est ouvert pour les enfants âgés de 6 à 12 ans.

Réglementation de la D.D.C.S. :

- Qualification :
 - 50% de personnes qualifiées
 - 20 % de personnes non qualifiées
 - 30 % de personnes stagiaires (B.A.F.A., C.Q.P. animateur périscolaire)
- Taux d'encadrement assoupli :
 - 1 animateur pour 18 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans
 - 1 directrice adjointe sur le temps des activités périscolaires
 - 1 coordinateur / directeur pour la gestion et la coordination des T.A.P.
- Encadrants :
 - Personnel existant de la commune :
 - ↳ 2 agents titulaires du B.A.F.A.
 - ↳ 1 agent sans qualification
 - Personnel recruté avec un CDD par la commune :
 - ↳ 1 encadrant titulaire du B.E.P.J.P.S. A.P.T.
 - ↳ 4 encadrants titulaires du B.A.F.A. ou équivalent
 - ↳ 2 encadrants stagiaires B.A.F.A.
 - ↳ 1 encadrant stagiaire Certificat de Qualification Professionnelle d'animateur périscolaire
 - ↳ 1 agent de la communauté de communes rémunéré par la C.D.C.
 - ↳ 1 agent de la communauté de communes rémunéré par la commune
 - Personnes bénévoles :
 - ↳ 1 encadrant titulaire du B.A.F.A.
 - ↳ 1 encadrant sans qualification (en binôme avec un animateur) de manière ponctuelle

- ✓ Pour l'école maternelle : une garderie non déclarée avec des activités éducatives
Taux d'encadrement non défini

- Encadrants :
 - Personnel existant de la commune :
 - ↳ 1 agent titulaire du BAFA
 - ↳ 2 agents sans qualification (dont 1 en tant qu'ATSEM)

- ✓ Recrutement :

Moyens :

- Pôle Emploi,
- Profession Sport Loisirs Sarthe
- annonce sur le mensuel de la commune (virtuel/papier)
- annonces par le biais de la D.D.C.S.
- annonces par le biais du service universitaire d'information et d'orientation
- réseaux propres,

Annexe 1 :

Plan du site pour les accueils :

